N°775
19 Janv. 2018
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH CADRES

L'espoir

« Une nouvelle année commence, mais elle n'a pas tellement changé la France » nous disait le chanteur au bandana rouge.
Aborder dans nos entreprises, l'actualité et la manière dont elle est vécue par les cadres, ne peut se limiter aux constats, même partagés.
Dans une période où les vœux laissent place aux bonnes résolutions, sur les lieux de travail au quotidien, le murmure enclin au renoncement cherche à anesthésier toute velléité d'expression contradictoire.
Les cadres sont souvent les premiers témoins et plus rarement les acteurs, d'un « àquabonisme » ambiant parmi les salariés. Ne nous trompons pas, il n'est que la réponse au TINA « There Is No Alternative » auquel nous ne pouvons nous résoudre.
Ce début du mois de janvier se matérialise déjà par des luttes dans plusieurs entreprises. A l'aube de cette nouvelle année, rien ne serait pire pour le mouvement social que de s'enfermer dans la duperie d'un agenda gouvernemental qui usurperait sa dimension sociale.
Partout, pour notre Union Fédérale des Cadres d'une CGT-Fapt en ordre de bataille, pour notre Ugict et pour toute la CGT, formons le vœu d'une grande disponibilité à construire avec les salariés, et pour ce qui nous concerne, les cadres, des perspectives qui répondent à leurs attentes. Cherchons surtout ensemble, à l'instar des nombreuses luttes gagnantes de l'année écoulée et par l'action collective, à redonner partout de l'espoir.

Branche Poste

A vous la parole !

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) ont débuté le 20 décembre 2017 à La Poste.
Aujourd'hui les NAO et demain la part variable ! Combien d'entre nous s'estiment reconnus à la juste valeur du travail effectué ?
Toutes ces heures non comptabilisées, toutes ces pressions pour des objectifs inatteignables… Est-ce cela la juste rémunération de notre travail ?
Pour une répartition équitable des richesses, augmenter les salaires est urgent et nécessaire. Mais également réduire les inégalités femmes/hommes, augmenter le complément de rémunération de 25%, revaloriser toutes les primes, verser immédiatement un 13°mois.
Pour porter votre parole, signez et faites circuler la pétition.

Moins 105 emplois à la DT

Après une réorganisation en 2016, avec 91 emplois supprimés à la clé, c'est maintenant 105 emplois de cadres qui sont sur la sellette. Aucune justification technique, seule compte une économie de 8 M€ par an sur un budget annuel de 80 M€.
Tandis que les Directeurs tentent de diviser le personnel, la CGT travaille au rassemblement des tous les collègues concernés par les changements hiérarchiques et l'activité supplémentaire.
Le passage à la sous-traitance devient une banalité comme à Valence, à Dijon, à Strasbourg et à Valence dans la partie support. La situation est grave mais la fatalité ne doit pas envahir les esprits. Des solutions sont à portée de main.
Jamais La Poste n'a eu autant besoin de la technique. C'est l'avenir du groupe qui est en jeu !

Branche Télécoms

Booster le Haut débit

Un accès internet très haut débit pour tous les foyers Français (5 M d'oubliés) en 2022, le gouvernent confirmait le plan THD lancé par l'ancien exécutif. Aujourd'hui, il n'est plus question que de débloquer 100 M€ pour servir 1,5 M de foyers avec d'autres moyens (le très haut débit à basse vitesse) que la fibre.
Les annonces du gouvernement ne répondent pas aux enjeux du numérique et de l'accès au très haut débit pour tous. Les opérateurs et les GAFA (Google, Apple, Amazon et Facebook) produisent avec un taux de marge supérieur à 30%, autant que les secteurs du luxe et du pétrole. Et les clients devraient payer des impôts à leur place pour obtenir des accès dégradés aux services numériques !
La CGT revendique une appropriation publique du secteur pour investir au niveau des besoins.

Orange brade !

Ce 15 janvier s'est tenue une réunion entre syndicats et la direction des entités SCE EQUANT et NRS. Cette multilatérale était sous le signe d'un seul mot d'ordre, la simplification. Le projet est donc l'absorption d'EQUANT France par Orange SA (Direction SCE) et la création d'une filiale OBS, vouée aux services, intégrant toutes les filiales NRS.
La CGT regrette que toutes les filiales n'aient pas été intégrées à Orange SA et craint que la nouvelle SA OBS grignote à terme l'activité et les emplois du marché entreprise.
La CGT a demandé des négociations d'intégration au mieux disant pour tous les salariés et a revendiqué à nouveau la ré-internalisation de toute la sous-traitance, activités et emplois. Quoi de mieux pour simplifier ?

Fédération des **A**ctivités **P**ostales et de **T**élécommunications **CGT** **U**nion **F**édérale des **C**adres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : http://www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Cadres sous payés

Le tribunal pénal de Paris a condamné le 21 décembre la société Accenture et son PDG pour usage abusif des forfaits jours et non-respect de la règlementation en matière de temps de travail et de repos.

La CGT Accenture était partie civile dans cette procédure ouverte suite à un contrôle de l'Inspection du travail en décembre 2015.

Sous couvert de forfait heures, Accenture appliquait un forfait jours, alors que les 2000 cadres ne remplissaient pas les conditions d'autonomie et de rémunération nécessaires.

Accenture a été condamnée à une amende de 99 000 € et son PDG à 39 600 €.

Le juge a considéré qu'un simple outil déclaratif de gestion comptable des heures ne constituait pas un dispositif de décompte horaire.

Emploi

Précarité en hausse

Le gouvernement n'a pas de quoi pavoiser quant à la « baisse » du chômage !

D'une part parce que sur un an, la baisse ne représente que 0.1% et d'autre part, parce que, dans la même période, le nombre de chômeurs de catégorie B augmente (+4.2%), et celui de catégorie C explose (+9.2%) !

Pour rappel, la catégorie A regroupe les personnes sans aucun emploi, la B celles ayant travaillé moins de 78H au cours du mois (activité réduite courte) et la C celles ayant travaillé plus de 78H dans le mois (activité réduite longue) !

Conclusion : la fameuse « reprise économique » synonyme de création d'emplois fabrique des emplois précaires !

Ce n'est donc pas d'un renforcement des contrôles dont les privés d'emploi ont besoin, mais d'accompagnement, de formation, et d'une véritable redistribution des richesses !

Privés de moyens

Avec 50 millions d'€ de moins attribués aux moyens alloués à Pôle Emploi, prés de 1200 postes dont 300 CDI et des contrats aidés vont être supprimés. A la place, 3200 contrats de services civiques vont être conclus.

Pôle Emploi va donc détruire des emplois de personnels qualifiés pour créer de la précarité ! Bel exemple de double langage du gouvernement au moment où s'ouvre la « concertation » sur une réforme de l'assurance chômage !

Ce dégraissage de Pôle Emploi annoncé cache t-il une « bombe sociale », l'externalisation du service public de l'emploi, ou dit plus crûment, sa privatisation ? La prochaine réforme de l'assurance chômage doit être l'occasion de renforcer les droits des chômeurs et donc le service public de l'emploi.

International

La CGT proteste

En Corée du Sud, les violations des droits humains se répètent. LEE Young-joo, secrétaire générale de KCTU (Confédération Coréenne des Syndicats) vient d'être arrêtée, après une incursion violente des forces de l'ordre dans les locaux du syndicat.

La CGT exige sa libération immédiate, et réaffirme la demande de libération de Monsieur HAN Sang-gyun, Président de KCTU, emprisonné sur des allégations fantaisistes.

Le Président de la République MOON Jae-in avant son élection, était fervent défenseur des droits humains et du travail.

Il ne peut rester sans agir pour faire respecter ces droits dans son propre pays et doit aussi favoriser l'abrogation de l'article 59 du Code du travail coréen, article qui viole les conventions de l'OIT.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

L'Arnaque !

La rupture collective conventionnelle introduite par les ordonnances du Code du travail est une aubaine pour le MEDEF.

PIMKIE et PSA ne se sont pas fait attendre pour proposer un accord d'entreprise de rupture collective conventionnelle aux organisations syndicales. Dans ces entreprises, où des centaines d'emplois ont déjà été supprimés, la rupture collective conventionnelle leur permet de s'affranchir d'un plan social d'entreprise.

C'est à dire de justifier des licenciements sans aucun motif économique.

C'est un grave danger pour les salariés qui ne pourront plus être éligible par ce biais aux droits que leur procure le licenciement économique comme le contrat de sécurisation professionnelle.

La CGT s'oppose et dénonce cette nouvelle forme de licenciement qui n'a pour but que de fragiliser tout le marché du travail.

Comprendre

Les cadres ont des horaires !

Depuis le 1/01/2017, l'article L 2242-8 du Code du travail a ajouté une négociation obligatoire sur l'Egalité Professionnelle - Qualité de Vie au Travail.

Ainsi un an après la loi, dans les faits : Le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée ; La charge et durée de travail reste excessive ; Le développement du forfait jours ; Le facteur discriminant pour les femmes de cette disponibilité connectée exigée des cadres.

Alors que les risques pour la santé sont avérés en cas de durée de travail et de charge de travail excessives, le gouvernement ne contrait toujours pas les entreprises à respecter la législation en matière de temps de repos et de durée du travail.

Pire, avec la suppression des CHSCT et des délégués du personnel, ce sont les outils de prévention et de protection des salariés qui vont disparaître.

Négociation sur la notion d'encadrement

Le 21 décembre s'ouvraient les négociations sur la notion d'encadrement prévues par l'Accord de 2015 fusionnant l'AGIRC et l'ARRCO.

L'UGICT a défendu les points suivants : Conforter le périmètre de l'encadrement qui doit continuer à couvrir l'ensemble des salariés qualifiés à responsabilité. Reprise des missions de l'AGIRC par l'APEC ;

Associer à la définition de l'encadrement des droits pour donner aux cadres les moyens d'être professionnellement engagés et socialement responsables. Des droits attachés à la personne, un droit à la mobilité.

L'enjeu de cette négociation était d'adosser la responsabilité professionnelle à l'intérêt général, et de donner aux cadres les moyens de faire primer leur éthique professionnelle sur les directives financières.

Égalité

Tartuffe !

Avec le « #MeToo » se crée un mouvement social des femmes, une libération de la parole contre les violences sexistes et sexuelles, si forte que le gouvernement annonce qu'il va prendre des mesures…

Mais (Oups !), il « oublie » les moyens nécessaires pour appliquer ces mesures et sa réforme du Code du travail supprime tous les outils d'intervention contre ces violences : CHSCT, droit d'expertise…

Pourtant, 20 % des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail, où le lien de subordination s'ajoute aux stéréotypes de femme -objet !

La CGT dénonce cette réforme d'un autre âge, qui se moque des femmes alors que, plus que jamais, elles s'expriment et combattent les violences dont elles sont victimes.